



ÎLE DE BRÉHAT
ENEZ-VRIAD



CAMPING MUNICIPAL DU GOAREVA

Dates d'ouverture et de fermeture

Saison 2024

Arrêté n°013-2024 prononçant les dates d'ouverture et de fermeture
du camping municipal du Goareva

Le maire de la commune de l'ILE DE BREHAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2

Article 1 : le terrain de camping est ouvert du :

- **Samedi 22 juin au dimanche 15 septembre 2024.**

Article 2 : le camping sauvage est interdit sur tout le territoire de la commune.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Article 4 : les caravanes stationnées sur le terrain devront être enlevées au plus tard lundi 30 septembre 2024.

Article 5 : pour des motifs de sécurité et pour le respect des campeurs, l'accès au camping est interdit aux visiteurs après 23 heures.

Article 6 : la police municipale, les services de gendarmerie de Paimpol et tout autre agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ILE DE BREHAT,
Le 13 juin 2024

Le maire,
Olivier CARRÉ